

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 31 mars 2015 à 18h30**

**Date de convocation**  
**24/03/2015**

L'an DEUX-MILLE-QUINZE, le TRENTE et UN du mois de MARS, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

**Membres présents :**

**AMNEVILLE :** M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. MITIDIERI, Mme GIULIANO, M. DALLA FAVERA, Mme ARNOULD-RIVATO et M. DIEUDONNE  
**BRONVAUX :** MM. FAVIER et WROBEL  
**CLOUANGE :** M. BOLTZ  
**MARANGE SILVANGE :** M. MULLER, Mme GREFF et M. PIERRE  
**MONTOIS LA MONTAGNE :** M. CANTELE, Mme SCHUMMER et M. VOLLE  
**MOYEUVE-GRANDE :** M. DROUIN, Mme CONTESE, MM. TIRLICIEN et ROVIERO  
**MOYEUVE-PETITE :** MM. SCHWEIZER et HENRY  
**PIERREVILLERS :** M. PELIZZARI  
**ROMBAS :** M. FOURNIER, Mme WAGNER, M. RISSER, Mme MACAIGNE, MM. BARTHELEMY, NOBILE et VILLA  
**RONCOURT :** MM. HALTER et FICHTER  
**ROSSELANGE :** M. MATELIC, M<sup>me</sup> SEEMANN et M. SCHONS  
**SAINTE MARIE AU CHENES :** M. WATRIN, Mme FRANIA et M. CAYRÉ  
**VITRY-SUR-ORNE :** M. CORRADI, Mme DURIVAL et M. DI EGIDIO

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme THOMAS à M. CORRADI	Mme BARTOLETTI à M. DROUIN
M. HOVER à M. BOLTZ	M. LACAVA à Mme CONTESE
Mme TOUSSAINT à Mme GREFF	Mme DAMILOT à M. PELIZZARI
M. MEOCCI à M. MULLER	Mme BENCI à M. BARTHELEMY
Mme CISAMOLO à M. ROVIERO	M. KOSCIUSZKO à Mme FRANIA

**Absent excusés :** M. RAFFLEGEAU, M. FOURNIER (du point 5 au point 8 inclus)

**Absents:** Mme LOMBARDI

Le 31 mars 2015, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 octobre 2014
- **INSTALLE**, à l'unanimité, Monsieur Victor VILLA dans ses fonctions de conseiller communautaire
- **PROCEDE** au remplacement au sein de la commission « Urbanisme » de Monsieur MEYER par Monsieur VILLA (Commune de ROMBAS)
- **VALIDE** le projet de territoire 2015/2020
- **DESIGNE** les membres du Conseil de développement comme indiqué ci-dessous :
  - o **Organismes consulaires**
    - Chambre des Métiers et de l'Artisanat : M. FISCHER (en tant que membre élu) et M. NABOT (conseiller)
    - Chambre d'Agriculture : M. HENRION – Président
  - o **Pôle Emploi Hagondange** : M. COUVREUR – Directeur Agence et représente également le Pôle Emploi de Metz
  - o **Office du Tourisme** d'Amnéville: Mme BENTZ-IVANOV – Directrice

- **Université de Lorraine:** M. HUSSON – Directeur IAE
- **Secteur associatif :**
  - Association Sportive du Golf d'Amnéville - M.GUIMBELET
  - Association Amnéville Multi Handicap – Mme PETT
  - Association Halt Enfance Loisirs Handicap à Amnéville – M BARRY
  - Bronvalloise Association - Mme ANTOINE
  - Association Trans'Boulot de Rosselange - M. AMBROSINI
  - Association CESR (Convivialité Entraide et Solidarité Rosselange) – M. BARON
  - Association ARGUS de Rosselange – Mme BRULLOT
  - Les Amis de la Terre et Résistance terre à Montois-la-Montagne: M. STAEHLE
  - Harmonie La Renaissance – M. AUBERTIN
- **Secteur économique :**
  - Artisan Electricien - M.CUERONI
  - Artisan – M. ARENA
- **Bailleurs sociaux :**
  - Moselis : M. MICHEL, directeur général
  - Batigère :Mme KLEIN, directrice des activités lorraines et relations client
  - Logi Est : Mme POIREL, assistante de direction
  - Neolia : M. RAYNAUD, directeur général
  - Metz Habitat Territoire
  - Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Moselle
- **Petite enfance :**
  - Fédération « Léo Lagrange » : Mme MAURISSAT
- **Représentants de l'Education Nationale :**
  - Directrice Ecole Jules Ferry à Malancourt-la-Montagne - Mme BOFFO
  - Directeur du groupe scolaire de Montois-la-Montagne - M.PANATO
  - Enseignante à Rosselange – Mme TARNAWSKI
  - Directeur Ecole St-Exupéry – M WAX
  - Directrice Ecole Maternelle La Farandole – Mme RITZ
- **Représentants de la culture et des sports :**
  - Société Lorraine Sport Rosselange - Mme BELLONI
  - AGSM de Moyeuve-Grande - Mlle PANAROTTO
  - JUDO Club de Moyeuve-Grande - M.BARNABA Gérard
  - Billard Club de Moyeuve-Grande - M.DAUPHIN
  - Loisirs et Détente de Moyeuve-Grande - M. BRAUN
  - ULM de Moyeuve-Grande - Mme REITER
  - Cercle d'histoire de Moyeuve-Grande - Mlle MANGEOT
- **Hôpitaux :**
  - Association hospitalière de la Vallée de l'Orne : M BARON, président du Conseil d'Administration, ou M. MORICE, directeur général
  - Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital St François : M. BRUM
- **Environnement et développement durable**
  - Agence Locale de l'Energie et du Climat – Mme HENNE
  - ADEME – M EVRARD
- **Personnes qualifiées :** Messieurs ARGUELLO, VOLLE, SCHWEIZER, SERREDSZUM, ZIMOCH, LUCONI et PIERON

- **APPROUVE** le compte administratif 2014

- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du budget annexe « PAC Ramonville »
- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du budget annexe « Portes de l'Orne »
- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du budget annexe « PAC Champelle »
- **APPROUVE** le compte de gestion 2014 du budget annexe « PAC Ramonville »
- **APPROUVE** le compte de gestion 2014 du budget annexe « Portes de l'Orne »
- **APPROUVE** le compte de gestion 2014 du budget annexe « PAC Champelle »,
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2014 comme suit :
 

1°)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1.235.018,93 €
2°)	En excédent de fonctionnement reporté Compte 002 – Excédent reporté	1.217.088,60 €
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « PAC Ramonville » de l'exercice 2014 comme suit :
 

1°)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	néant
2°)	En excédent de fonctionnement reporté Compte 002 – Excédent reporté	6.813,48 €
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Portes de l'Orne » de l'exercice 2014 comme suit :
 

1°)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	néant
2°)	En excédent de fonctionnement reporté Compte 002 – Excédent reporté	120.383,55 €
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « PAC Champelle » de l'exercice 2014 comme suit :
 

1°)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	néant
2°)	En excédent de fonctionnement reporté Compte 002 – Excédent reporté	89.057,13 €
- **DEBAT** des orientations budgétaires pour l'exercice 2015
- **DECIDE** de créer une régie dotée de l'autonomie financière pour le service de collecte et de traitement des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,
- **MET en place** un conseil d'exploitation pour cette régie,

- **DESIGNE** les membres de ce conseil d'exploitation comme indiqué ci-dessous :

Mme LOMBARDI Ouardia  
M. WROBEL Frédéric  
M. BOLTZ Stéphane  
Mme GREFF Marielle  
Mme BARTOLETTI Doris  
M. SCHWEIZER Christian  
M. PELIZZARI Jean Marie

M. RISSER Charles  
M. FICHTER Philippe  
Mme SEEMANN Michèle  
M. SCHONS Bernard  
M. WATRIN Roger  
Mme FRANIA Aleksandra

- **PROCEDE** à la création d'un budget annexe au budget principal dénommé « budget annexe du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers» à partir du 1er janvier 2015,
- **PRECISE** que ce budget annexe suivra la nomenclature M14 et ne sera pas assujetti à la taxe à la valeur ajoutée,
- **DECIDE** de créer un budget annexe au budget principal dénommé «Gestion Locative» à partir du 1er janvier 2015,
- 
- **PRECISE** que ce budget annexe suivra la nomenclature M14,
- **PROCEDE** à l'intégration, dans ce budget annexe, de toutes les opérations qui ont, jusqu'à présent, été retracées dans le budget principal,
- **PRECISE** que ce budget annexe ne sera pas assujetti à la taxe à la valeur ajoutée.
- **PREND ACTE** de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a signé avec l'Etat pour la période 2013 à 2017,
- **PREND ACTE** de l'arrêt de la prise en charge, par le personnel de Léo Lagrange, des tâches de ménage du Relais Assistantes Maternelles situé dans les mêmes locaux que le multi accueil d'Amnéville, à compter du 1er septembre 2014, du rattachement des activités des régions Alsace Lorraine de la Fédération Léo Lagrange à son établissement « Léo Lagrange Centre Est »
- **DECIDE** de formaliser ces modifications par un avenant n°3 à la convention de délégation de service public passée avec cet organisme,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant n°3
- **PREND ACTE** de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a signé avec l'Etat pour la période 2013 à 2017,
- **PREND ACTE** du décalage de l'ouverture prévisionnelle de la structure de Ste-Marie-aux-Chênes du 1er janvier 2014 au 1er septembre 2014
- **DECIDE** de formaliser ces modifications par un avenant n°1 à la convention de délégation de service public passée avec cet organisme,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant n°1
- **APPROUVE** le principe de la délégation de la gestion des structures multi-accueil d'Amnéville, de Rombas, de la Vallée de l'Orne, de Marange-Silvange et de Sainte-Marie-aux-Chênes, dont les caractéristiques essentielles sont décrites dans le présent rapport,
- **DECIDE** que cette délégation fera l'objet d'une convention d'affermage conclue pour une durée de 6 ans à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- **DESIGNE** Monsieur Lionel FOURNIER, Président de la CCPOM, qui représentera la CCPOM tout au long de la procédure de délégation de service public et qui sera, à ce titre, habilité :
- à présider la Commission de Délégation de Service Public,
- à lancer l'appel public à candidature prévu par l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- à accomplir tous les actes préparatoires à la passation de la convention d'affermage,
- à négocier, à ce titre, la convention de délégation de service public,
- et enfin à signer la convention, étant précisé que l'autorisation de signer la convention sera confirmée lors de l'attribution de la convention au délégataire choisi.
- **CONFIRME** son avis favorable à l'adhésion de la Commune de SAINT AIL à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
- **PREND ACTE** du Rapport du délégataire Leo Lagrange Centre Est pour la délégation de service public des établissements d'accueil du jeune enfant « Les Petits Amis de Rombas », « La Forêt enchantée d'Amnéville », « Les Moussaillons dans la Vallée de l'Orne », « la Tanières des Loupiots à Marange-Silvange » pour l'année 2013
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014,

Fin de la séance à 20h05.

Fait à Rombas, le 1<sup>er</sup> avril 2015,

Affiché le 14/04/2015

Le Président



Lionel FOURNIER